

LES AIDES À PARTIR DU 01/01/2020 POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Revenus aisés



COUP DE POUCE
OU CEE



**CITE UNIQUEMENT SUR
L'ISOLATION DES MURS,
ISOLATION DES RAMPANTS
BORNE VE**

Revenus intermédiaires



COUP DE POUCE
OU CEE



EXCLUSION :
CHAUDIÈRES GAZ &
MICRO-COGÉNÉRATION
ISOLATION DES COMBLES
PERDUS
ISOLATIONS RAMPANTS
RÉGULATION, CALORIFUGEAGE

NOUVEAU :
VMC DOUBLE FLUX
RÉNOVATION GLOBALE

Revenus modestes & très modestes



COUP DE POUCE
OU CEE **MAJORÉ**

OU



BONNIFICATION
NON CUMULABLE À L'AIDE
COUP DE POUCE / CEE



www.maprimerenov.gouv.fr
à partir du 1er trimestre 2020
(Ex ANAH Agilité+CITE)



AMO + Diagnostic thermique obligatoire
Isolation prioritaire ou chauffage
Aide plafonnée à 20 000 € (Jusqu'à 100 % des travaux)
Zones communes : B2 & C

**POUR TOUS
LES REVENUS :**



1
SEUL
LOT



RÉF :
CITE
2017

AIDES DÉPARTEMENTALES, AIDES
LOCALES, CAISSES DE RETRAITES, ...